

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 011/2021

A

La Sté AGRIKIN

Après avoir reçu le contrat n° 03, conclu avec la RVF, pour un montant hors taxe de dollars américains cent cinquante-sept mille sept cent cinquante-huit, soixante-deux centimes (USD 157.758,62) et confirme la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 29/01/2021

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

Passion
Directeur Général